

# COMMISSION D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

## CONSEILS POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE PRÉJUDICE CORPOREL

439, avenue University, 4<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5G 1Y8  
Local : 416 326-2900  
Sans frais : 1 800 372-7463  
Télec. : 416 326-2883  
[www.cicb.gov.on.ca](http://www.cicb.gov.on.ca)

# **CONSEILS POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE RENSEIGNEMENTS DE BASE – PRÉJUDICE CORPOREL**

La Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels a mis en œuvre l'utilisation de son nouveau formulaire de demande le 11 décembre 2006.

Si vous avez reçu une trousse de demande AVANT cette date, veuillez remplir les formulaires reçus et les renvoyer à la Commission. Vous n'avez pas besoin de nouveaux formulaires.

Si vous avez reçu une trousse de demande APRÈS le 11 décembre 2006, vous avez reçu les nouveaux formulaires de la Commission. Les conseils suivants vous aideront à comprendre le nouveau processus de demande et à remplir les nouveaux formulaires.

**Si vous avez besoin d'aide, veuillez appeler l'Unité des services d'indemnisation les jours de semaine de 8 h 30 à 17 h (HNE) au 416 326-2900 ou sans frais au 1 800 372-7463.**

Vous pouvez cliquer sur un des hyperliens ci-dessous pour un accès rapide à l'information sur des parties du formulaire en particulier.

**Formulaire de renseignements de base – Préjudice corporel**

**Formulaires supplémentaires**

[Partie 01](#)

[Partie 02](#)

[Partie 03](#)

[Partie 04](#)

[Partie 05](#)

[Partie 06](#)

[Partie 07](#)

[Partie 08](#)

[Partie 09](#)

[Formulaire sur les incidents supplémentaires](#)

[Formulaire d'autorisation](#)

[Formulaire d'indemnités](#)

[Formulaire d'emploi](#)

[Formulaire de prorogation du délai](#)

[Formulaire de dépenses – Préjudice corporel](#)

[Formulaire de soins](#)

[Autres conseils utiles](#)

# CONSEILS POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE RENSEIGNEMENTS DE BASE – PRÉJUDICE CORPOREL

## Partie 01 – Renseignements sur la personne ayant subi un préjudice

Inscrivez dans cette partie les renseignements sur la personne effectuant une demande pour préjudice.

<b>Partie 01 – Renseignements sur la personne ayant subi un préjudice</b>													
a. Avez-vous déjà présenté une demande à la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non												
b. Nom	<input type="text"/>												
Prénom	<input type="text"/>												
Nom de famille à la naissance	<input type="text"/>												
Autres noms	<input type="text"/>												
c. Adresse postale	<table border="1"><tr><td>Numéro d'unité</td><td>Numéro d'apartenance C.P.</td></tr><tr><td colspan="2"><input type="text"/></td></tr><tr><td>Ville</td><td>Province/État</td></tr><tr><td colspan="2"><input type="text"/></td></tr><tr><td>Code postal</td><td>Pays</td></tr><tr><td colspan="2"><input type="text"/></td></tr></table>	Numéro d'unité	Numéro d'apartenance C.P.	<input type="text"/>		Ville	Province/État	<input type="text"/>		Code postal	Pays	<input type="text"/>	
Numéro d'unité	Numéro d'apartenance C.P.												
<input type="text"/>													
Ville	Province/État												
<input type="text"/>													
Code postal	Pays												
<input type="text"/>													
d. Numéro de téléphone	Domicile ( ) Autre ( ) poste												
e. Sexe	<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme												
f. Date de naissance	J J M M A A A A 												
g. Numéro de carte Santé de l'Ontario	<input type="text"/>												
h. Avez-vous un emploi au moment où vous avez été blessé(e)?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non												
i. Avez-vous reçu des soins pour vos blessures? (p. ex. hospitalisation, soins médicaux, thérapie)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non												

### **Nom**

- Assurez-vous d'inscrire votre nom complet à cet endroit, y compris tous les différents noms que vous pouvez avoir utilisés dans le passé.

### **Adresse postale**

- Il s'agit de l'adresse à laquelle toute la correspondance de la Commission sera envoyée.
- Il ne doit pas s'agir obligatoirement d'une adresse résidentielle, du moment que vous êtes assuré d'y recevoir la correspondance.
- \*\*Rappelez-vous d'informer la Commission de tout changement d'adresse. Si la Commission est incapable de vous joindre, votre dossier peut être fermé.

### **Numéro de téléphone**

- Inscrivez un numéro de téléphone auquel vous pouvez être joint pendant la journée ou auquel on peut laisser un message.

## CONSEILS POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE RENSEIGNEMENTS DE BASE – PRÉJUDICE CORPOREL

j.	L'acte de violence criminel a-t-il été commis à l'endroit d'une personne autre que vous?	<input type="checkbox"/>	Oui	(Dans l'affirmative, donnez des précisions sur l'autre personne)
		<input type="checkbox"/>	Non	(Dans la négative passez à la partie 02)
	Nom	<input type="text"/>		
	Prénom	<input type="text"/>		
	Nom de famille à la naissance	<input type="text"/>		
	Autres noms	<input type="text"/>		
	Date de naissance	<input type="text" value="J J M M A A A A"/>		
	Lien avec la personne ayant subi un préjudice	<input type="text"/>		

### **Crime commis à l'endroit d'une personne autre que la personne ayant subi un préjudice**

- Inscrivez à cet endroit autant d'information que vous pouvez sur la personne qui a subi directement les répercussions de cet acte de violence criminel.

# CONSEILS POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE RENSEIGNEMENTS DE BASE – PRÉJUDICE CORPOREL

## Partie 02 – Demandeur agissant au nom de la personne ayant subi un préjudice

Cette partie ne s'applique que si la personne lésée a moins de 18 ans ou est physiquement ou mentalement inapte à gérer ses propres affaires.

**REMARQUE** : Les organismes ne peuvent pas agir en cette qualité, à moins que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus ne s'applique.

Le cas échéant, la Commission exigera les documents pertinents (c.-à-d. une procuration).

<b>Partie 02 – Demandeur agissant au nom de la personne ayant subi un préjudice</b>	
Veuillez remplir cette partie uniquement si vous présentez une demande au nom d'une personne ayant subi un préjudice qui est âgée de moins de 18 ans ou physiquement ou mentalement inapte à gérer ses propres affaires.	
a. Lien avec la personne ayant subi un préjudice (p. ex. mère, père, tuteur, organisme ou autre)	<input type="text"/>
b. Nom de l'organisme, le cas échéant	<input type="text"/>
c. Nom	<input type="text"/>
d. Prénom	<input type="text"/>
e. Adresse postale	<input type="text"/>
	Numéro de rue <input type="text"/> Numéro d'annexe ou de C.P. <input type="text"/>
	Ville <input type="text"/> Provincial/État <input type="text"/>
	Province/territoire <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
f. Numéro de téléphone	Domicile ( <input type="text"/> ) Autre ( <input type="text"/> ) <input type="text"/> poste <input type="text"/>
g. Sexe	<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme

### Lien

- Précisez la nature de votre relation avec la personne ayant subi un préjudice (identifiée à la partie 01) c.-à-d. parent, tuteur ou travailleur social.
- Si la relation découle des fonctions de votre emploi au sein d'un organisme, assurez-vous de préciser le nom de celui-ci, c.-à-d. société d'aide à l'enfance ou Bureau du Tuteur et curateur public.

### Nom et coordonnées

- Inscrivez l'adresse postale d'affaires et le numéro de téléphone de jour auquel vous pouvez être joint au besoin.

### Autorisation à une autre personne d'accéder à votre dossier

- Cette partie ne peut pas servir à donner à un tiers l'accès à votre dossier.

Pour de plus amples renseignements sur la façon d'autoriser quelqu'un à recevoir de l'information au sujet de votre demande, veuillez consulter la partie intitulée [Autres conseils utiles](#).



# CONSEILS POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE RENSEIGNEMENTS DE BASE – PRÉJUDICE CORPOREL

## Partie 04 – Précisions sur l'incident

Ce formulaire est conçu pour être utilisé dans les cas où les préjudices découlent d'un seul ou de plusieurs incidents.

**Partie 04 – Précisions sur l'incident**

Veuillez confirmer ou fournir les renseignements ci-dessous.

a. La blessure a été causée par...

(Veuillez cocher une seule case)

Un seul incident

Date de l'incident

Heure de l'incident

Plusieurs incidents

Du

Au

Veuillez fournir les renseignements ci-dessous pour le(s) incident(s).

Si vous avez été victime de plusieurs incidents, utilisez le présent formulaire afin de fournir des renseignements sur le plus récent incident. Les renseignements sur les autres incidents devront être fournis au moyen du formulaire sur les incidents supplémentaires ci-joint.

b. Êtes-vous en mesure d'identifier l'auteur présumé?  Oui (fournir les précisions ci-dessous)

Non (passez à la partie d.)

c. Renseignements sur l'auteur présumé

Nom complet de l'auteur présumé	Date de naissance JJ MM AAAA	Adresse	Lien avec la personne décédée	Date of Occurrence/ Time Frame (YYYY/MM/DD)
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

d. Lieu où s'est produit l'incident (Ontario seulement)  
(p. ex. domicile, travail, école ou autre)

Adresse

Ville, village ou autre

## **CONSEILS POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE RENSEIGNEMENTS DE BASE – PRÉJUDICE CORPOREL**

Si la demande découle d'un seul incident, donnez la date et l'heure de celui-ci  
ou

- Indiquez la période pendant laquelle les différents incidents se sont déroulés.
- Si la demande découle de plusieurs incidents, utilisez cette partie pour donner une description du plus récent d'entre eux.
- Vous recevrez des formulaires sur les incidents supplémentaires pour consigner les incidents antérieurs.
- Inscrivez des détails relatifs à l'auteur présumé dans l'espace fourni à cette fin. Inscrivez « inconnu » si vous ne connaissez pas cette information.
- La date, l'endroit et la ville où l'incident a eu lieu doivent être indiqués, même si l'auteur présumé ne peut être identifié.

Si vous avez des questions ou des préoccupations à propos de cette partie, veuillez communiquer avec l'Unité des services d'indemnisation afin d'obtenir de l'aide.



## **CONSEILS POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE RENSEIGNEMENTS DE BASE – PRÉJUDICE CORPOREL**

- Si vous choisissez cette option, écrivez simplement « Voir déclaration ci-jointe » dans cet espace du formulaire.
- Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, vous pouvez joindre une feuille de papier distincte sur laquelle figurent votre numéro de dossier, votre signature et la date.

Si vous ne pouvez pas donner une description de l'incident, il se peut que votre demande ne soit pas traitée.



# CONSEILS POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE RENSEIGNEMENTS DE BASE – PRÉJUDICE CORPOREL

## Partie 06 – Précisions sur l'intervention de la police

**Partie 06 – Précisions sur l'intervention de la police**

a. L'incident a-t-il été signalé à la police? (Veuillez cocher une case)  OUI (Remplir la section b)  NON (Remplir la section c)

b. Nom du service de police   
Division/Détachement   
Nom du (des) policier(s) et Numéro(s) de matricule   
Numéro de l'événement   
Date à laquelle l'incident a été signalé à la police

c. Veuillez expliquer pourquoi la police n'a pas été avisée.

- Inscrivez autant de renseignements de police que possible.
- La Commission demandera au service de police des renseignements à l'appui en fonction des détails fournis dans cette partie.
- Le numéro de l'événement correspond au numéro de dossier du service de police.
- La Commission exige au minimum le nom du service de police et la date à laquelle l'incident a été signalé.
- Si vous ne vous rappelez pas quand l'incident a été signalé à la police, vous devez soumettre une demande d'accès à l'information auprès du service de police concerné afin d'obtenir les renseignements pertinents.
- Si l'incident n'a pas été signalé, donnez les raisons de cette omission.

# CONSEILS POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE RENSEIGNEMENTS DE BASE – PRÉJUDICE CORPOREL

## Partie 07 – Comment avez-vous appris l'existence de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels?

Partie 07 – Comment avez-vous appris l'existence de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels (cochez une case)?					
<input type="checkbox"/>	Police	<input type="checkbox"/>	Procureur de la Couronne	<input type="checkbox"/>	Journal/médias
<input type="checkbox"/>	Avocat	<input type="checkbox"/>	Site Web	<input type="checkbox"/>	Ami parent
<input type="checkbox"/>	Programme d'aide aux victimes et aux témoins	<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser)		

- La Commission désire savoir comment les gens prennent connaissance de son existence.
- Veuillez ne cocher qu'une seule case.

## Partie 08 – Notes supplémentaires

Utilisez cette partie aux fins suivantes :

- comme espace supplémentaire pour décrire l'incident ou les préjudices;
- pour consentir à ce qu'une autre personne reçoive des renseignements sur la demande;
- autres demandes particulières.

# CONSEILS POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE RENSEIGNEMENTS DE BASE – PRÉJUDICE CORPOREL

## Partie 09 – Attestation

Cette partie doit être signée et datée avant l'envoi de vos formulaires.

**Partie 09 – Attestation**

Les renseignements personnels figurant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'acte criminel, L.R.O. 1990, chapitre C.24, modifiée. Ces renseignements sont principalement utilisés afin de déterminer l'admissibilité à un montant d'indemnisation.

Veuillez prendre note que tout renseignement fourni à la Commission est assujéti à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et à la Loi sur l'exercice des compétences légales.

J'atteste par la présente qu'au meilleur de ma connaissance, les déclarations ci-dessus sont véridiques, et je m'engage à aviser la Commission de tout changement dans les circonstances susceptible d'influer sur le calcul de toute indemnisation.

  

Signature de la personne ayant subi le préjudice	Date :
--	--------

  

Signature du demandeur <i>(si la personne ayant subi un préjudice est âgée de moins de 18 ans ou est physiquement ou mentalement incapable de gérer ses propres affaires)</i>	Date :
--	--------

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le bureau de la Commission au 416 326-2900 ou, sans frais, au 1 800 372-7463. Vous pouvez également consulter notre site Web à l'adresse [www.cicb.gov.on.ca](http://www.cicb.gov.on.ca) afin d'obtenir des conseils au sujet des demandes ou de l'information supplémentaire.

La demande est un document ayant force de loi. Vous serez tenu responsable des renseignements que vous avez fournis.

Remarque :

- Si vous êtes la personne ayant subi un préjudice vous devez signer et dater la première ligne.
- Si la demande est effectuée pour une personne mineure, le demandeur doit signer et dater la deuxième ligne.

# **CONSEILS POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE RENSEIGNEMENTS DE BASE – PRÉJUDICE CORPOREL**

## **Formulaire sur les incidents supplémentaires**

Ce formulaire sert à consigner des incidents distincts que vous avez pu identifier. Par exemple, si vous avez mentionné cinq incidents, vous recevrez votre formulaire de renseignements de base avec quatre Formulaires sur les incidents supplémentaires à remplir.

Donnez autant de détails que possible sur chaque incident et le service de police qui est intervenu (le cas échéant).

## **Formulaire d'autorisation**

Ce formulaire doit être signé et daté pour permettre à la Commission de traiter la demande. La personne ayant subi un préjudice ou le demandeur âgé de plus de 18 ans doit signer dans l'espace sous son nom.

Tous les énoncés pertinents doivent être cochés. Sinon, le traitement de la demande en sera retardé.

## **Formulaire d'indemnités**

Remplissez ce formulaire en donnant des détails sur les revenus ou les indemnités que vous avez reçus (ou recevrez) d'autres sources à la suite de cet incident. Des pièces justificatives vous seront demandées ultérieurement.

## **Formulaire d'emploi**

Remplissez ce formulaire si vous avez subi une perte de revenu en conséquence directe de cet incident et que vous désirez que la Commission en tienne compte. Des pièces justificatives vous seront demandées ultérieurement.

Si vous n'aviez pas d'emploi au moment de l'incident ou que vous avez perdu des revenus pour d'autres raisons (mise à pied ou congé de maladie), la Commission n'en tiendra pas compte.

## **Formulaire de prorogation du délai**

Ce formulaire vous permet d'expliquer la raison pour laquelle vous n'avez pas fait de demande à la Commission dans les deux années suivant la date de l'incident. Par exemple, si vous ne connaissiez pas l'existence de la Commission auparavant, vous devez l'expliquer en utilisant ce formulaire.

Si vous avez reçu des soins à la suite de cet incident, indiquez le nom du médecin ou de l'hôpital qui a fourni les soins. **N'inscrivez pas** le nom de l'urgentologue dans cet espace.

## **CONSEILS POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE RENSEIGNEMENTS DE BASE – PRÉJUDICE CORPOREL**

### **Formulaire de dépenses – Préjudice corporel**

Utilisez ce formulaire pour indiquer uniquement les dépenses que vous avez engagées (ou que vous engagerez) en conséquence directe de cet incident. Les biens endommagés ou volés (c.-à-d. les vêtements, les meubles ou l'argent) **ne sont pas** pris en considération par la Commission.

Inscrivez un « X » dans la case si vous avez joint un reçu. Notez que la Commission pourrait ne pas prendre en considération les dépenses pour lesquelles elle ne reçoit pas de documents à l'appui adéquats. Si vous désirez réclamer d'autres dépenses après avoir envoyé vos formulaires, veuillez envoyer les pièces justificatives à la Commission pour qu'elles soient ajoutées au dossier.

### **Formulaire de soins**

Indiquez les noms des professionnels de la santé qui vous ont fourni les soins les plus importants pour vos blessures causées par l'incident faisant l'objet de votre dossier. Assurez-vous d'inscrire les prestataires de traitement aux bonnes rubriques de ce formulaire afin que les bons rapports soient obtenus. Sinon, le traitement de la demande en sera retardé.

N'inscrivez **pas** le nom de l'urgentologue dans cet espace.

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, vous pouvez indiquer un autre prestataire de traitement dans la partie « Autres soins ». Veuillez vous assurer de préciser le type de soins fournis afin que les bons rapports soient obtenus.

# **CONSEILS POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE RENSEIGNEMENTS DE BASE – PRÉJUDICE CORPOREL**

## **Autres conseils utiles**

### **Avisez la Commission le plus tôt possible de tout changement dans vos coordonnées**

Avisez la Commission le plus tôt possible de tout changement touchant votre adresse postale ou vos coordonnées.

### **Les demandes doivent être étayées**

Les demandes doivent être étayées; la soumission de vos formulaires n'est que la première étape. Un(e) analyste de l'indemnisation communiquera avec vous pour obtenir de plus amples renseignements.

### **Les décisions sont prises selon la prépondérance des probabilités**

Les décisions de la Commission sont prises selon la prépondérance des probabilités. Notre processus est différent de celui du système judiciaire où les décisions sont basées sur des preuves qui établissent les faits au-delà de tout doute.

### **L'autorisation à une autre personne d'accéder à votre dossier doit être fournie par écrit**

Si vous désirez que quelqu'un d'autre puisse avoir accès à votre dossier, vous devez en fournir l'autorisation par écrit à la Commission, qui pourra en partager le contenu; cependant, cette personne ne pourra pas effectuer de demandes ou modifier l'information contenue dans votre dossier.

### **Appels téléphoniques du personnel de la Commission**

Le personnel de la Commission qui tente de vous joindre par téléphone ne mentionnera pas qu'il s'agit d'un appel de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels si un message doit être laissé. Ainsi, personne ne sera au courant que vous avez soumis une demande à la Commission.

### **La Commission est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée***

La Commission est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* : si, en tout temps, vous désirez recevoir une copie des renseignements contenus dans votre dossier, vous devez en faire la demande par écrit à la Commission.

### **Auteur présumé**

En tant qu'organisme impartial, la Commission ne peut pas faire allusion à la personne qui vous a causé un préjudice en tant qu'« auteur », à moins qu'elle n'ait été reconnue coupable. Pendant les premières étapes de votre demande, nous n'aurons pas accès à l'information sur la condamnation. Durant cette période, la correspondance par écrit fera allusion à la personne ou aux personnes nommées dans votre demande en tant qu'« auteur(s) présumé(s) ».

# **CONSEILS POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE RENSEIGNEMENTS DE BASE – PRÉJUDICE CORPOREL**

## **Incidents en Ontario uniquement**

La Commission ne peut prendre en considération que les incidents survenus en Ontario. Si vous avez été maltraité par la même personne dans différentes provinces, vous devrez faire une demande distincte à chacune d'entre elles. Pour consulter la liste des organismes des autres provinces, consultez le site <http://www.cicb.gov.on.ca/fr/links4.htm>.

## **Participation de la police**

Il se peut qu'un agent de police doive assister à votre audience. Si c'est le cas, vous recevrez à l'avance une copie du questionnaire de la police que l'agent aura rempli.